



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°3

Réunion restreinte 16/10/2023 – 18h30

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défailante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent **être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Sur la 3ème journée de critérium féminin, on ressenca 2 forfaits, 3 feuilles de match manquantes et 0 feuille de match en 2ème appel .

CRITERIUMS FEMININ**JOURNÉE 2****NOMBRE DE FORFAIT : 3****U15F**

Match N° 27270091 ES PARISIENNE du 07/10/23

SENIOR A 7

Match N°27297390 PETITS ANGES (2ème FORFAIT)

Match N°27297391 PARIS FEMININ

NOMBRE DE FEUILLE DE MATCH MANQUANTE : 3

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevante et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er Appel :**U11F**

Match N° 27270333 PETITS ANGES / PARIS 13 ATLETICO du 14/10/23

U13F

Match N° 27270206 PETITS ANGES / PARIS 13 ATLETICO du 14/10/23

U15F

Match N° 27270095 AFP 18 / CHAMPIONNET du 14/10/23

2ème Appel (J2): 0